

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de la Convocation</b> 29 novembre 2022	
<b>Date d’Affichage</b> 20/12/2022	
<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

### **N °22/144 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - PETITE VILLE DE DEMAIN – CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

*9 pièces jointes : La convention ORT + Les 8 fiches actions.*

En mars 2021, la ville de Gannat a adhéré au dispositif « Petites villes de demain ». Cette adhésion donne lieu à une convention qui prévoit l’engagement de la ville dans la mise en oeuvre d’un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, lui-même formalisé par une convention d’opération de revitalisation territorialisée (ORT).

L’opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l’article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet d’œuvrer pour un projet global de territoire, destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que, le tissu urbain du territoire. Ainsi, l’ORT est destinée à prendre en compte l’ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville afin d’améliorer son attractivité, de lutter contre la vacance et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d’innovation et de développement durable.

Les avantages concrets et immédiats de l’ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour 1) renforcer l’attractivité commerciale en centre-ville (dispense d’autorisation d’exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ; 2) favoriser la réhabilitation de l’habitat (accès prioritaire aux aides de l’Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat (ANAH), éligibilité au Denormantiz dans l’aprien mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ; 3) faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d’aménager, permis d’aménager multi-sites).

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne (EPCI), la Ville de Gannat et la Ville de Saint-Pourçain Sur Sioule, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Les périmètres d'intervention inclus dans ce périmètre sont définis uniquement pour Gannat et Saint Pourçain sur Sioule.

La durée de la convention ORT est fixée jusqu' en 2026.

### **Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain,

**Vu** le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

**Vu** la commission générale du 18 novembre 2022,

**Sur proposition de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter séparément comme suit :**

#### **Sur le Principe**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le projet de convention ORT pour ce qui concerne l'article 5 relatif à la ville de Gannat ;

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'Opération de revitalisation du territoire avec la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, la commune de Saint Pourçain sur Sioule, l'Etat, mettant en place le périmètre et le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire.

#### **Sur le Périmètre**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le périmètre opérationnel pour ce qui concerne l'article 5 relatif à la ville de Gannat ;

#### **Sur le Programme d'actions**

**Après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour**

**6 abstentions** : Mme Violaine Colonna d'Istria, Mme Cathy Peronnet, Mme Aline Jeudi, Mme Marie Pascale Sureau, M. Gérard Coulon, M. Jean François Prévautat.

**D'APPROUVER** le programme d'actions annexés pour ce qui concerne l'article 5 relatif à la ville de Gannat ;

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

